

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 71 (1983)

**Heft:** [6-7]

  

**Artikel:** Les bons sentiments

**Autor:** Lempen, Silvia

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276867>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SOMMAIRE

Juin-Juillet 1983

ENTRE NOUS SOIT DIT 4

## EN SUISSE

Vie des associations 5  
Divers 7

## DOSSIER

Le droit matrimonial  
au Conseil National 8

## CONTE

Rien ne sert de détailler... 12

## INTERNATIONAL

« Femmes d'Europe » 13

## LIVRES

14

## SOCIÉTÉ

SéVICES à vendre 16

## D'UN CANTON A L'AUTRE

18

## COURRIER

22

# Les bons sentiments

Bien que deux ans seulement se soient écoulés depuis la votation du 14 juin 1981, les féministes et les observateurs de la vie politique et sociale (y compris nous-mêmes) ont déjà trouvé tant d'occasions de dresser des bilans provisoires et de se lamenter sur l'indigence des progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des droits que l'on pourrait être tenté de passer comme chat sur braise sur l'anniversaire qui tombe ce mois-ci.

S'il vaut néanmoins la peine de s'y arrêter, c'est que l'explication généralement avancée pour rendre compte de la lenteur de l'évolution — à savoir, la résistance des mentalités — mérite d'être approfondie et complétée. Les débats actuellement en cours sur les questions qui nous préoccupent (AVS, droit de la famille, défense générale, protection de la maternité, etc.) devraient en effet nous avoir amplement démontré l'existence d'un obstacle que, il y a deux ans encore, nous ne percevions peut-être que confusément : l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ne pourra jamais être réalisée en profondeur tant qu'on se proposera comme seul et unique but de faire bénéficier les femmes des droits qui étaient ceux des hommes dans le cadre d'un ordre social inégalitaire.

Un tel but est non seulement insuffisant ; il est aussi, et surtout, socialement irréalisable, parce que l'exercice des droits propres au sexe privilégié ne peut se faire qu'au détriment du sexe discriminé. L'extension de ces mêmes droits au sexe discriminé comporte donc une contradiction indépassable. En schématisant un peu (et sans avoir l'intention de suggérer aucune analogie précise), on pourrait dire que cela reviendrait à vouloir réaliser l'égalité des droits entre le maître et l'esclave en donnant le droit à l'esclave de se faire servir par son maître comme celui-ci a le droit de se faire servir par lui ! Il faut donc viser plus haut, et envisager un réaménagement global de certains droits pour les hommes et pour les femmes, non seulement du point de vue de leur distribution, mais aussi du point de vue de leur contenu.

Or, c'est bien là que le bât blesse. L'égalité des droits, vous l'avez remarqué, quasiment tout le monde est pour, si l'on excepte une poignée de vieux machos irrécupérables. Mais partager un droit, ce n'est pas en donner un pareil à sa partenaire : c'est lui donner la moitié du sien. Et cela, qui est prêt à l'admettre ?

Qu'on cesse donc de verser des larmes de crocodile sur l'inégalité des revenus, tant que la loi, notamment en matière d'assurances sociales, restera conçue en fonction de l'homme pourvoyeur principal des gains de la famille. Qu'on cesse de déplorer hypocritement l'inégalité des chances professionnelles, tant que la femme restera en droit la principale, sinon l'unique responsable du « maternage ». Les bons sentiments ne suffisent pas pour étayer une véritable volonté de changement.

Silvia Lempen

# Abonnez-vous !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS  
ABONNEZ-VOUS!

1 année

Fr. 38.—

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance  Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge